

Département de l'Isère
Commune de AOSTE
 3 Place de la Mairie
 38490 AOSTE

Nb de membres :
En exercice : 21
Présents : 15
Votants : 18

Compte Rendu de la SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 05 juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le cinq juin, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d'Aoste, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Roger MARCEL, Maire.

Date de convocation : 22/05/2025

Présents : Roger MARCEL, Noëlle MOREL, Daniel BATON, Pierre PERROD, Daniel DELACHAUME, Christian JOST, Michelle FILY, Laurence CARRARO GOUPIL, Hélène GUINET, Laurence VINCENT, Dominique AVART, Olivier ARMAND, Marie-Laure SIERRA, Nathalie ALVERNIAT, Amandine GROSSELIN.

Absents excusés : Richard LAURENT qui donne pouvoir à Dominique AVRART, Nathalie PIZZACALLA qui donne pouvoir à Amandine GROSSELIN, Vincent VONIN qui donne pouvoir à Daniel BATON, Claudine BROSE, Cyril HOAREAU, Fabrice GUERRAZ.

Secrétaire de séance :

Après avoir vérifié le quorum et procédé à l'appel, Monsieur le Maire, ouvre la séance du Conseil Municipal à 18h30 puis passe à l'ordre du jour.

Approbation du compte rendu du 28 avril 2025 à l'unanimité :

Dél. n° D 2025.06 – 028

Objet : Détermination des tarifs périscolaires

Madame Noëlle MOREL, 1ère Adjointe, rappelle à l'assemblée qu'il convient de réviser les tarifs des activités périscolaires, cantine et garderies.

Elle rappelle également que le ramassage scolaire est organisé par la Région, avec cependant une inscription quotidienne en mairie.

Elle rappelle la mise en place du prépaiement qui donne à ce jour satisfaction.

Elle propose de revoir les tarifs pour la rentrée 2025/2026 de la manière suivante :

Activité	Garderie du matin	Garderie du soir	Garderie matin et soir	¼ d'heure en retard	Repas	Repas 5 composants	Repas 4 composants	Repas adulte	PAI	Repas majoré
A partir de la rentrée 2024	2.40€	2.40€	4.20€	5.00€		4.70€	4.60€	4.70€	2.30€	12.00€
A partir de la rentrée 2025	2.50€	2.50€	4.50€	5.00€		4.90€	4.80€	4.90€	2.50€	12.00€

Le Conseil Municipal,

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

VALIDE les tarifs proposés ci-dessus ;

DIT que ces tarifs restent valables jusqu'à ce qu'une nouvelle délibération les fasse évoluer ;

DECIDE de maintenir le prépaiement ;

DIT que les inscriptions devront se faire avant 7h45 la veille d'utilisation du service ;

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant de prendre toute disposition nécessaire à l'exécution des présentes.

Dél. n° D 2025.06 – 029

Objet : Attribution d'une subvention exceptionnelle au sou-des-écoles dans le cadre de l'organisation de la fête de la musique

Monsieur le Maire expose à l'assemblée l'organisation de la fête de la musique de juin 2025.

Il rappelle la participation de l'association du sou-des-écoles et propose qu'une subvention exceptionnelle leur soit attribuée afin de compenser les cachets des différents groupes.

Le Conseil municipal,

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

ATTRIBUE à l'association du sou-des-école une subvention exceptionnelle dans le cadre de l'organisation de la fête de la musique d'un montant de 900.00€

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant de revêtir de sa signature tout document nécessaire à l'exécution des présentes.

Dél. n° D 2025.06 – 030

Objet : Enquête publique complémentaire de l'étude d'impact prenant en compte les effets indirects de l'approvisionnement en bois de la centrale biomasse GAZELENERGIE située sur les communes de Meyreuil et Gardanne

Monsieur le Maire expose à l'assemblée l'enquête publique en cours sur l'étude d'impact prenant en compte les effets indirects de l'approvisionnement en bois de la centrale biomasse GAZELENERGIE située sur les communes de Meyreuil et Gardanne.

La Commune d'AOSTE ayant été identifiée par l'exploitant comme étant susceptible de faire l'objet de prélèvements en bois notables pour alimenter la centrale de Provence, le Conseil Municipal doit émettre un avis sur cette enquête publique.

Monsieur le Maire rappelle qu'il existe plusieurs exploitants de forêt sur le territoire qui effectuent de la transformation en bois de chauffage. Une exploitation pour alimenter une centrale de l'envergure de la Centrale de Provence pourrait remettre en question l'équilibre actuel de cette filière sur notre territoire.

De plus, force est de constater qu'avec un éloignement de plus de 350 km l'aspect développement durable est difficile à appréhender.

Par conséquent Monsieur le Maire propose d'émettre un avis défavorable à l'enquête publique complémentaire de l'étude d'impact prenant en compte les effets indirects de l'approvisionnement en bois de la centrale biomasse GAZELENERGIE située sur les communes de Meyreuil et Gardanne.

Le Conseil municipal,

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

EMET un avis défavorable à l'enquête publique complémentaire de l'étude d'impact prenant en compte les effets indirects de l'approvisionnement en bois de la centrale biomasse GAZELENERGIE située sur les communes de Meyreuil et Gardanne.

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant de revêtir de sa signature tout document nécessaire à l'exécution des présentes.

Informations et questions diverses :

- **Label Ville Véhicule d'époque et inauguration des ombrière du Parc Alphonse BELMONT**
- **Ville départ du Tour de l'Avenir le 24/08/2025**
- **Point sur le fonctionnement du marché**
- **Prochain conseil le 02/07/2025**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 30

La séance s'est déroulée de la délibération D 2025.06 – 028 à D 2025.06 – 030